



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 61164

Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, quelles sont ses intentions à la suite du rapport établi par l'inspection générale sur l'enseignement des langues étrangères au cours moyen. Ce rapport est loin d'être favorable aux résultats obtenus jusqu'à présent. Dans le même temps on annonce cependant que le nombre de classes concernées va être augmenté. Ne conviendrait-il pas d'abord d'améliorer les résultats dans les classes déjà concernées afin de tirer les conclusions de ce rapport avant de poursuivre une expérience sans doute intéressante mais qui réclame des modifications.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis la rentrée 1989, les langues vivantes étrangères ont été introduites à l'école élémentaire. Cette expérimentation sans réel précédent en France, s'est déroulée conformément aux objectifs ministériels. Dans son second rapport d'évaluation, l'inspection générale de l'éducation nationale signale effectivement deux problèmes qui affectent sa poursuite : les difficultés de recrutement d'enseignants qualifiés ; la nécessité d'assurer un meilleur suivi au collège, tant dans les modes d'organisation que dans les programmes et les méthodes d'enseignement. Il convient en revanche de souligner les effets positifs de cet enseignement sur les comportements d'apprentissage des élèves, comme le mentionne l'inspecteur général, « les objectifs psychologiques et comportementaux de préparation à un apprentissage efficace sont atteints ». Pour l'année scolaire 1992-1993, outre une augmentation de 20 p 100 des crédits de rémunération des personnels de l'éducation nationale, il s'agit de mieux inscrire cette activité dans les objectifs de l'école élémentaire et d'assurer une meilleure liaison avec l'enseignement dispensé au collège.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61164

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 1992, page 3896